

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 372

présenté par
Mme Anthoine

ARTICLE 5

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article est une atteinte majeure au bicaméralisme qui réduit considérablement les pouvoirs du Sénat, celui-ci pouvant être contourné sans peine par la procédure proposée.

Cette disposition menace le dialogue entre les deux chambres du Parlement permettant d'affiner les textes et de parvenir à un équilibre. C'est ce dialogue qui offre au pays des textes enrichis et plus aboutis.